

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Attentats (France) > **HCDH - Experts de l'ONU : Honorez la mémoire de Samuel Paty, enseignant (...)**

HCDH - Experts de l'ONU : Honorez la mémoire de Samuel Paty, enseignant français assassiné, en défendant les droits et en confrontant le fondamentalisme

vendredi 15 octobre 2021, par [BENNOUNE Karima](#), [SHAHEED Ahmed](#) (Date de rédaction antérieure : 15 octobre 2021).

GENEVE (15 octobre 2021) - À l'occasion du premier anniversaire de l'assassinat de l'enseignant français Samuel Paty, des experts de l'ONU ont rendu hommage à son engagement à enseigner les valeurs des droits humains et ont souligné que la meilleure façon de l'honorer était de défier le fondamentalisme et de défendre les droits humains.

M. Paty était décapité par un assaillant extrémiste le 16 octobre 2020 près de l'école où il enseignait à Conflans-Sainte-Honorine, dans la région parisienne, suite à une campagne sur les réseaux sociaux fondée sur des récits déformés concernant ses efforts pour enseigner la liberté d'expression à l'aide de caricatures.

« Son assassinat était une attaque contre les droits culturels, la liberté d'expression, la liberté académique et la liberté de religion ou de conviction, ainsi que son propre droit à la vie », ont déclaré Karima Bennoune, Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels et Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction.

« Son meurtre a eu lieu dans un contexte d'attaques croissantes contre la séparation de la religion et de l'État, déclenchées en particulier par des acteurs fondamentalistes de la société civile », ils ont déclaré. Par conséquent, selon les experts de l'ONU, « les meilleurs moyens d'honorer la mémoire de M. Paty consistent à défendre précisément ces droits humains, à lutter contre le fondamentalisme, à respecter le pluralisme, et à garantir la sécurité de ceux et celles qui encouragent un débat académique réfléchi à ces fins ».

Les experts ont exprimé leur solidarité « avec la famille de M. Paty et ses collègues enseignant(e)s qui poursuivent son œuvre en promouvant l'enseignement des droits humains et la pensée critique, notamment par le recours à la culture, y compris sur des sujets jugés controversés ou liés à la religion ou la conviction. »

Lors de cet anniversaire, les experts de l'ONU ont rendu également hommage à d'autres personnes qui ont été prises pour cible cette année, notamment pour leur pratique et leur défense des droits culturels, comme le chanteur folklorique afghan Fawad Andarabi, qui a été traîné hors de son domicile dans un village au nord de Kaboul et tué par des combattants talibans le 28 septembre, peu après qu'un porte-parole des talibans ait déclaré que « la musique est interdite dans l'islam. »

« Tous les États et la communauté internationale doivent faire davantage pour assurer la sécurité de

ceux et celles qui exercent et défendent les droits culturels et les valeurs démocratiques, notamment par l'expression artistique, l'éducation et la dissidence culturelle » ont déclaré les experts.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les auteurs des crimes contre les défenseur(e)s de ces droits soient traduits en justice, conformément au droit international. Il est également essentiel de commémorer ces victimes et de lutter efficacement contre les idéologies fondamentalistes et extrémistes telles que celles qui ont motivé leurs meurtres, conformément aux normes internationales. Les États doivent reconnaître et soutenir le rôle positif du débat et de la dissidence à travers les expressions culturelles et créatives, et protéger ceux qui s'y adonnent, ils ont déclaré.

« M. Paty voulait utiliser la culture pour enseigner les droits humains, même si cela était difficile et dangereux », ont déclaré les experts. « Sa voix a peut-être été réduite au silence, mais ses convictions devraient continuer à nous inciter à redoubler d'efforts au niveau international pour créer et préserver des espaces d'expression et de débat. Ce sont des composantes essentielles de la vie culturelle et qui font partie des efforts de promotion des droits humains en particulier dans un contexte de diversité croissante. »

Karima Bennoune

Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels

Ahmed Shaheed

Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction

Karima Bennoune a été nommée Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels en octobre 2015. Karima Bennoune a grandi en Algérie et aux États-Unis. Elle est professeure de droit et chercheuse pour le programme Martin Luther King, Jr. Hall à la faculté de droit Davis de l'Université de Californie, où elle enseigne les droits humains et le droit international.

Le 1^{er} novembre 2016, M. **Ahmed Shaheed** a pris ses fonctions de Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction. Il est directeur adjoint du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex. Il a été le premier Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran depuis la fin du mandat précédent de la Commission des droits de l'homme en 2002. Diplomate de carrière, il a été deux fois Ministre des affaires étrangères des Maldives. Il a encadré les efforts d'adhésion des Maldives aux normes internationales en matière de droits de l'homme entre 2003 et 2011.

Les Experts indépendants font partie de ce qui est désigné sous le nom des « procédures spéciales » du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, l'organe le plus important d'experts indépendants du Système des droits de l'homme de l'ONU, est le terme général appliqué aux mécanismes d'enquête et de suivi indépendants du Conseil qui s'adressent aux situations spécifiques des pays ou aux questions thématiques partout dans le monde. Les experts des procédures spéciales travaillent à titre bénévole ; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants des gouvernements et des organisations et ils exercent leurs fonctions à titre indépendant.

Pour des informations additionnelles et des demandes des médias, prière de contacter Stee Asbjornsen (+41 22 917 9827 / sasbjornsen@ohchr.org) ou d'écrire à srculturalrights@ohchr.org

Pour des demandes de renseignement des médias concernant d'autres experts indépendants, prière de contacter ONU Droits de l'homme- Unité Média, Renato de Souza (+41 22 928 9855 / rrosariodesouza ohchr.org) ou or Jeremy Laurence (+ 41 79 444 7578 / jeremy.laurence un.org).

Le monde actuel vous préoccupe ?

DÉFENDEZ les droits des autres dès aujourd'hui.

Rejoignez la campagne « Défendez les droits de l'homme » (#Standup4humanrights)

et visitez le site Web <http://www.standup4humanrights.org>

P.-S.

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). 15 octobre 2021 : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27662&LangID=F>